

2025-03-27-24 : Subventions ALISEE et ADIL49 - exercice 2025 du Pacte territorial France Rénov'

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage : 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Nooruddine MUHAMMAD se retire du vote

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-24-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération n°2024-12-19-04 du 19 décembre 2024 relative à la convention-cadre du Pacte territorial France Rénov' 2025-2027 ainsi qu'aux conventions d'application relatives à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif par les opérateurs ADIL 49 et ALISEE ;

VU l'axe n°1 du projet de territoire de la Communauté de communes intitulé « *Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire* » ;

VU le principe d'action n°24 de la démarche RSO de la Communauté de Communes intitulé « *Créer les conditions du développement socio-économique du territoire* » ;

CONSIDÉRANT que la convention opérationnelle avec l'association ALISEE poursuit comme objectif la fourniture d'informations et de conseils d'ordre technique sur les thématiques en lien avec l'amélioration de l'habitat, pour un coût de 28 421 € sur l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que la convention opérationnelle avec l'association ADIL 49 poursuit comme objectif la fourniture d'informations et de conseils juridiques, financiers et fiscaux en lien avec l'amélioration de l'habitat, pour un coût de 2 562 € sur l'exercice 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'attribution d'une subvention de 28 421 € au profit de l'association ALISEE pour la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' sur l'exercice 2025 ;**
- **De valider l'attribution d'une subvention de 2562 € au profit de l'association ADIL 49 pour la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' sur l'exercice 2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-20250327-24-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.